

L'inf'Eau 49 est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants du Maine-et-Loire pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne : démarrage, conduite, arrêt de l'irrigation, gestion des éventuelles restrictions... Il s'adresse de manière privilégiée aux producteurs de maïs grain ou ensilage, cette culture étant la principale irriguée dans le département.

L'Essentiel de la semaine :

SITUATION CRITIQUE SUR DE NOMBREUX BASSINS : Les niveaux des débits des cours d'eau et les niveaux piézométriques sont historiquement bas entraînant un niveau de restriction très important. Les dérogations portées par la Chambre d'Agriculture en lien avec le syndicalisme agricole et acceptées par la DDT du Maine-et-Loire et sont détaillées dans le bulletin : en surligné les zones sous dérogations.








Classement au 27 juillet 2022

- ↪ **Eaux superficielles :**
 - Mesure de CRISE : Dive du Nord, Thau, Erdre, Couasnon, Divatte, Sanguèze, **Mayenne**, Brionneau, Aubance, **Moine**, Layon
 - Mesure d'ALERTE RENFORCEE, Romme, Evre, Oudon, Sèvre Nantaise, **Thouet**, Argenton, **Sarthe**, Hyrôme
 - Mesure d'ALERTE : Loir, Loire, Authion
 - Mesure de VIGILANCE sur les bassins : Lathan
- ↪ **Eaux Souterraines :**
 - Mesure de CRISE : **Layon** (dérogations individuelles via Chambre) Erdre
 - Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Thouet, Argenton, **Loir-Sarthe-Aval**, **Sud-Loire**
 - Mesure d'ALERTE : Romme-Brionneau, Alluvions de la Loire et de la Thau, Authion Alluvions, Divatte, Authion Supérieur
 - Mesure de VIGILANCE sur les zones d'alerte : Mayenne, Authion Moyen, Dive du Nord.

Météo

	Pluviométrie en mm		
	Semaine 27	Semaine 28	Semaine 29
Beaucouzé	0	0	16.6
Saint Mathurin	0	0	8.9
Angrie	0	0	5.6
Cholet	0	0	4.2
Doué-La-Fontaine	0	0	7.2

Prévisions météo à 7 jours (Beaucouzé)

	Judi 28/07	Vendredi 29/07	Samedi 30/07	Dimanche 31/07	Lundi 01/08	Mardi 02/08	Mercredi 03/08
Temps							
T° min / max (°C)	19/32	19/27	12/31	15/32	16/32	16/35	18/41
Pluie (mm)	0	0.5	0	0	0	0	0
ETP (mm)	6.6	4.8	6.9	6.1	6.3	6.5	8.7

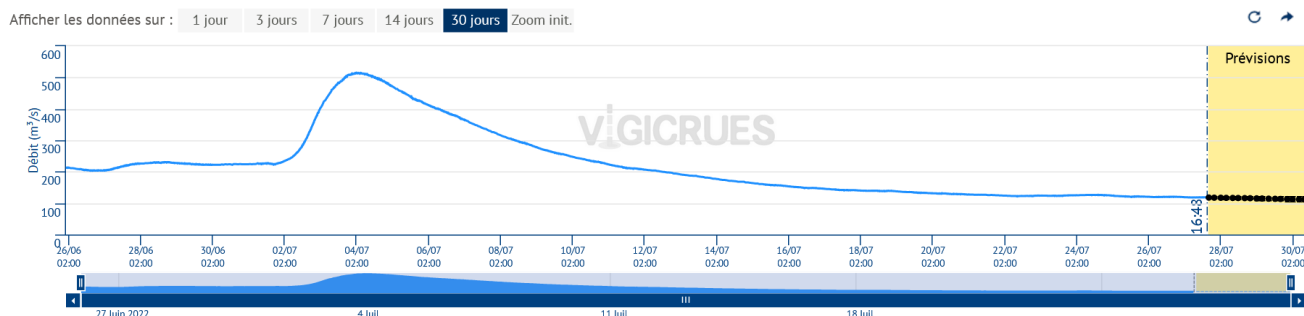
Source : Weather Mesures

(icônes météo www.freepik.com)

Situation des ressources en eau

Débit de la Loire (Montjean-sur-Loire)

Montjean-sur-Loire (Loire) - Débits - 27/07/2022 16:48



Le débit de la Loire diminue fortement depuis deux semaines pour atteindre les 118 m³/s, ce jour. Le seuil d'alerte est franchi. La prévision la plus pessimiste fait apparaître un franchissement du seuil d'alerte renforcé dès semaine prochaine.

Débit des cours d'eau de référence au 21/07/2022 (Source DDT)

29	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux			
	18/07	19/07	20/07	21/07	22/07	23/07	24/07	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
LOUDON	0,151	0,136	0,160	0,140	0,29	0,14	0,13	1,00	0,60	0,30	0,10
LAYON	0,03	0,02	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,60	0,40	0,20	0,03
HYROME ****	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,10	0,06	0,03	0,013
AUBANCE	0,000	0,000	0,004	0,001	0,00	0,00	0,00	0,12	0,06	0,03	0,005
EVRE	0,02	0,01	0,01	0,01	0,04	0,05	0,02	0,31	0,25	0,09	0,005
MAYENNE (*)	2,10	2,23	2,32	2,26	2,50	2,59	2,67	8,90	4,00	3,00	2,50
LOIRE (***)	139	134	130	126	123	124	125	150	127	110	100
ERDRE (**)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,134	0,07	0,06	0,05
BRIONNEAU	0,001	0,000	0,015	0,005	0,014	0,019	0,009	0,029	0,013	0,01	0,005
SARTHE	3,82	3,46	4,00	4,20	4,81	5,76	5,96	15,10	7,00	5,50	5,00
LOIR	4,94	4,81	4,58	5,12	5,35	5,45	5,44	11,80	5,50	4,50	4,00
AUTHION	139	134	130	126	123	124	125	150	127	110	100

Zones d'alerte régis par un arrêté interdépartemental

	Zones d'alerte régis par un arrêté interdépartemental							Seuils			
MOINE	0,19	0,19	0,24	0,26	0,32	0,33	0,30	0,60	0,45	0,31	0,250
SEVREN	0,21	0,19	0,17	0,15	0,14	0,14	0,13	1,32	0,33	0,27	0,20
SANGUEZE	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,026	0,015	0,01	0,005
DIVE	Valeurs consultables sur le site internet du préfet pilote (86)										
THOUET-THOUARET-ARGENTON	Valeurs consultables sur le site internet du préfet pilote (79)										

(*) Données simulées à partir de la station de Château-Gontier

(**) Pas de données disponibles pour la station de l'Erdre. L'Erdre est analysé par l'observation du réseau ONDE.

(***) La zone d'alerte Loire est en vigilance suite à la décision de la préfète de Bassin.

(****) Nouvelle courbe de tarage. Courbe en cours de consolidation par la DREAL.

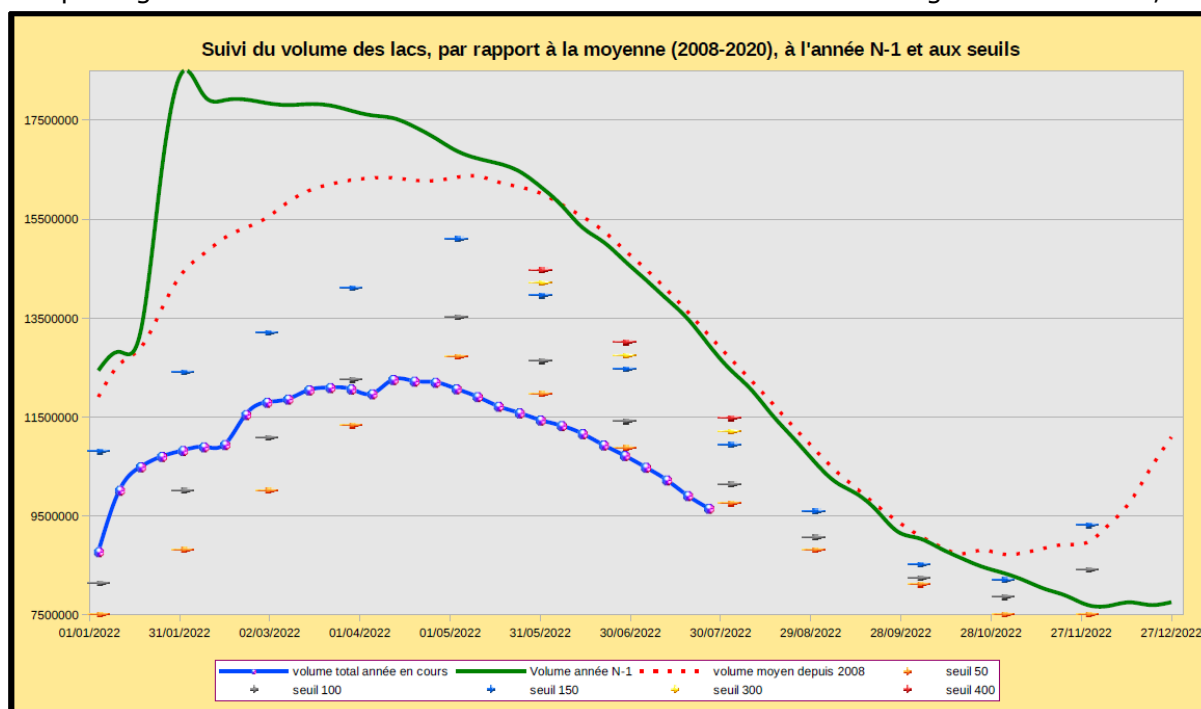
Réserve du Ribou/Verdon – 26/07/2022

Volume total : 17.80 Mm³ (3.2 Mm³ (Ribou) + 14.6 Mm³ (Verdon))

Remplissage actuel : 9,65 Mm³

Taux de remplissage : 54%

Soutien d'étiage à la Moine : 0,10 m³/s



La baisse de niveau de la réserve se poursuit.

Niveau des nappes aux piézomètres de référence (m NGF) au 21/07/2022 (DDT)

29	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux				tendance	
								Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise		
ZA souterraine hauteur en m NGF	18/07	19/07	20/07	21/07	22/07	23/07	24/07						
LOUDON 04222X0108/PZ – socle	49,83	49,85	49,83	49,83	49,83	49,82	49,84	49,56	49,41	49,32	49,21	→	
ERDRE 04532X0051/PZ – socle	51,96	51,93	51,90	51,90	51,93	51,97	51,97	52,69	52,32	52,05	51,99	→	
MAYENNE 04231X0089/PZ – socle	44,11	44,08	43,99	43,92	43,87	43,81	43,76	44,80	42,90	41,77	41,29	→	
ROMME-BRIONNEAU 04541X0016/PZ – socle	53,76	53,73	53,71	53,71	53,71	53,71	53,73	54,52	53,92	53,71	53,48	→	
LAYON 04838X0175/PZ – socle	73,22	73,22	73,20	73,18	73,19	73,19	73,19	73,99	73,72	73,43	73,28	→	
AUBANCE (THOUET-OUERE) 04855X0077/PZ – cénomaniens/sables	53,70	53,70	53,68	53,67	53,68	53,67	53,68	53,62	53,22	53,10	53,03	→	
SUD-LOIRE * 04851X0091/PZ – séno-turonien	60,44	60,45	60,44	60,44	60,45	60,44	60,44	60,59	60,51	60,48	60,30	→	
SEVRE-NANTAISE EVRE 05092X0009/P - socle	43,22	43,26	43,20	43,19	43,20	43,18	43,21	42,89	42,69	42,44	42,06	→	
AUTHION-MOYEN 04553X0023F – cénomaniens/sables	42,89	42,89	42,88	42,87	42,87	42,86	42,86	42,68	42,59	42,49	42,30	→	
AUTHION SUPERIEUR 04248X0022/P – séno-turonien	67,25	67,23	67,18	67,14	67,11	67,07	67,04	67,17	67,12	67,07	66,97	→	
LOIR-SARTHE-AVAL 04242X0053F – cénomaniens/sables	32,17	32,20	32,18	32,12	32,12	32,10	32,09	32,86	32,30	32,26	31,80	→	
DIVATTE 04818X0544/PZ34 – alluvions de Loire	1,46	1,42	1,38	1,32	1,30	1,33	1,29	1,89	1,34	1,02	0,90	↘	
	27/06	19/07	20/07	21/07	22/07	23/07	24/07						
ALLUVIONS DE LA LOIRE THAU Seuil calé sur la station de Montjean/Loire	139	134	130	126	123	124	125	150	127	110	100	↘	
AUTHION ALLUVIONS Seuil calé sur la station de Montjean/Loire	139	134	130	126	123	124	125	150	127	110	100	↘	

* Le seuil estival du piézomètre « Sud Loire » en alerte renforcée nécessite un recalage. La référence utilisée pour la période estivale 2022 est 60,46.

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Autolimitation des prélèvements	Interdiction des prélèvements de 10h à 20h sauf cultures sensibles et techniques économes Interdiction de remplissage de plans d'eau sauf à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes Interdiction de remplissage de plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation Interdiction de remplissage de plans d'eau

Cultures sensibles : arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

Techniques économes = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Non concernés = réserves collinaires déconnectées.

Pas sûr de la mesure qui vous concerne ?

- ↪ Vérifiez le zonage superficiel ou souterrain qui concerne votre point de prélèvement sur la carte en ligne : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=8f3ad6c3-a13c-4bb0-8dca-a00f4e852b86>
- ↪ Regardez le niveau de mesure qui s'applique au zonage (Vigilance, Alerte, Alerte Renforcée, Crise)
- ↪ Appliquez les dispositions associées dans le Plan d'Alerte (en vérifiant les usages non concernés)

Mesures réglementaires en vigueur au 27/07/2022 par Zone d'Alerte :

Classement au 27 juillet 2022

- ↪ **Eaux superficielles :**
 - Mesure de CRISE : Dive du Nord, Thau, Erdre, Couasnon, Divatte, Sanguèze, **Mayenne**, Brionneau, Aubance, **Moine**, Layon
 - Mesure d'ALERTE RENFORCEE, Romme, Evre, Oudon, Sèvre Nantaise, **Thouet**, Argenton, **Sarthe**, Hyrôme
 - Mesure d'ALERTE : Loir, Loire, Authion
 - Mesure de VIGILANCE sur les bassins : Lathan
- ↪ **Eaux Souterraines :**
 - Mesure de CRISE : **Layon** (dérogations individuelles via Chambre) Erdre
 - Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Thouet, Argenton, **Loir-Sarthe-Aval**, **Sud-Loire**
 - Mesure d'ALERTE : Romme-Brionneau, Alluvions de la Loire et de la Thau, Authion Alluvions, Divatte, Authion Supérieur
 - Mesure de VIGILANCE sur les zones d'alerte : Mayenne, Authion Moyen, Dive du Nord

Sont affichées les mesures de restrictions en vigueur au moment de l'édition du bulletin. La CAPdL ne serait être tenue responsable d'une modification survenue à une date ultérieure à sa parution. Les mesures en vigueur peuvent être consultées sur le site de la Préfecture de Maine et Loire <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-bassins-du-departement-a8063.html>

Mesures dérogatoires portées la Chambre d'Agriculture et validées par le Préfet du Maine et Loire

Pour rappel :

Cultures sensibles : arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

Techniques économes : irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Bassin versant de la Mayenne Eaux Superficielles en situation de Crise :

Grandes cultures, vergers irrigués par aspersion, cultures annuelles hors catégories cultures sensibles et irriguées par des techniques économes	Irrigation possible 3 nuits par semaines de 20h à 8h -vendredi 29 au samedi 30 juillet, -lundi 1er août au mardi 2 août -mardi 2 août au mercredi 3 août
Techniques économes et cultures sensibles	Irrigation possible tous les jours de 20H à 14H le lendemain

Bassin versant de la Sarthe Eaux Superficielles en situation d'Alerte Renforcée :

Grandes cultures, vergers irrigués par aspersion, cultures annuelles hors catégories cultures sensibles et irriguées par des techniques économes	Irrigation possible 5 nuits par semaine de 20h à 10 h Coupe les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi
Techniques économes et cultures sensibles	Auto-limitation des prélèvements

Bassin versant de la Loir-Sarthe-Aval Eaux Souterraines en situation d'Alerte Renforcée :

Grandes cultures, vergers irrigués par aspersion, cultures annuelles hors catégories cultures sensibles et irriguées par des techniques économes	Irrigation possible 5 nuits par semaine de 20h à 10 h Coupe les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi
Techniques économes et cultures sensibles	Auto-limitation des prélèvements

Bassin versant du Layon Eaux Souterraines en Crise et Sud-Loire Eaux Souterraines en situation d'Alerte Renforcée

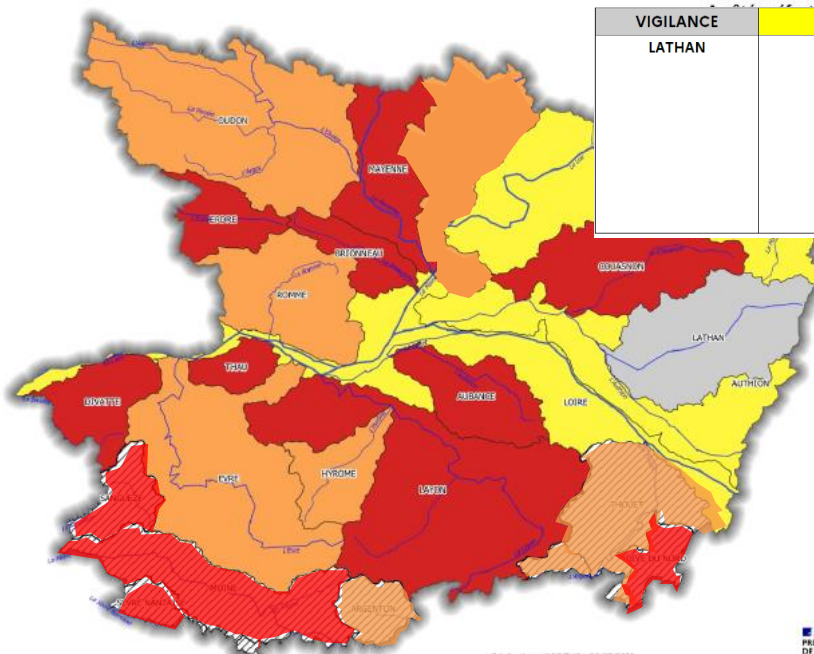
Des dérogations individuelles sont possibles (techniques économes, cultures sensibles uniquement) et regroupées par la Chambre d'agriculture des Pays de Loire : Consultez le Bulletin Inf'eau Layon-Aubance-Louets pour plus d'informations.

Eaux superficielles :



RESTRICTIONS DES PRELEVEMENTS DES EAUX SUPERFICIELLES POUR LES USAGES PROFESSIONNELS : AGRICOLES ET AUTRES - MAINE-ET-LOIRE

- Limites administratives
 - Département
- Hydrologie
 - Cours d'eau principaux
- Niveau de restrictions
 - Vigilance
 - Alerte
 - Alerte renforcée
 - Crise
 - Arrêtés cadres spécifiques



VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
LATHAS	LOIR LOIRE AUTHION	SARTHE HYROME ROMME OUDON EVRE THOUET ARGENTON	THAU ERDRE COUASNON DIVATTE AUBANCE MAYENNE BRIONNEAU LAYON DIVE DU NORD SEVRE NANTAISE MOINE SANGUEZE

0 10 20 km

Réalisation : ©DDT 49 - 26/07/2022
Sources : Mission InterServices de
l'Eau et de la Nature - DDT 49 - BOTOPO®
Fond cartographique : BOTOPO® ©IGN - 2020

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Licence de réutilisation

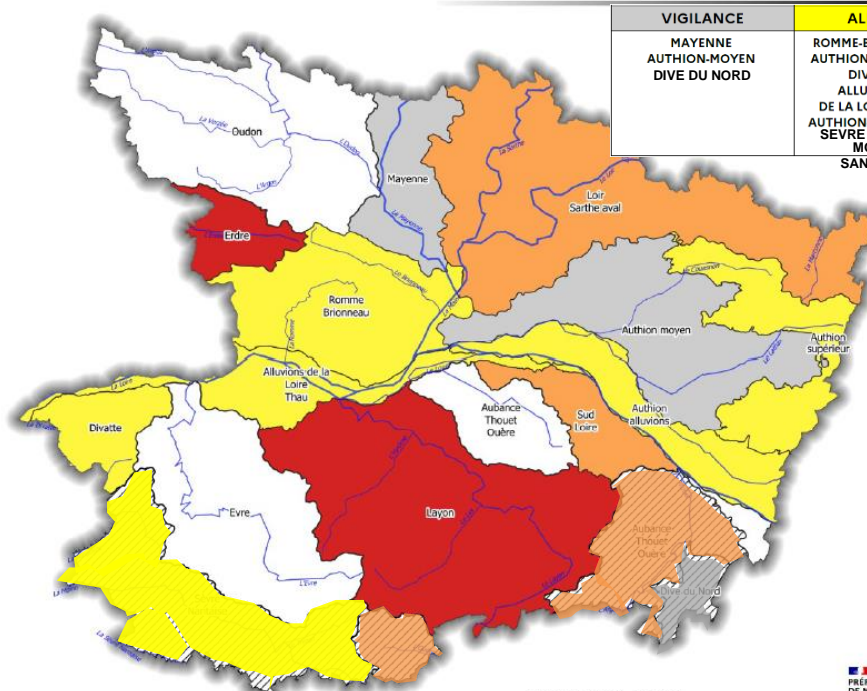
CARTE DE RESTRICTION DES EAUX SOUTERRAINES

Eaux Souterraines



RESTRICTIONS DES PRELEVEMENTS DES EAUX SOUTERRAINES POUR LES USAGES PROFESSIONNELS : AGRICOLES ET AUTRES - MAINE-ET-LOIRE

- Limites administratives
 - Département
- Hydrologie
 - Cours d'eau principaux
- Niveau de restrictions
 - Vigilance
 - Alerte
 - Alerte renforcée
 - Crise
 - Arrêtés cadres spécifiques



VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
MAYENNE AUTHION-MOYEN DIVE DU NORD	ROMME-BRIONNEAU AUTHION-SUPERIEUR DIVATTE ALLUVIONS- DE LA LOIRE-THAU AUTHION-ALLUVIONS SEVRE NANTAISE MOINE SANGUEZE	LOIR-SARTHE-AVAL SUD-LOIRE ARGENTON THOUET	LAYON ERDRE

0 10 20 km

Réalisation : ©DDT 49 - 27/07/2022
Sources : Mission InterServices de
l'Eau et de la Nature - DDT 49 - BOTOPO®
Fond cartographique : BOTOPO® ©IGN - 2020

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Licence de réutilisation

Inf'Eau Maïs Grain et ensilage

Stade de la culture : Pour les maïs les plus avancées, le remplissage du grain est en cours tandis que le plus tardifs sont au stade de la fécondation. À l'instar de la semaine dernière, la culture reste dans des stades critiques de sensibilité au stress hydrique. Les besoins sont entre 100 et 120% de l'ETP. Nous avons près de 15 jours d'avance sur une année classique. Les premiers ensilages sont prévus dans les 15 prochains jours.

Etat de la réserve hydrique :

La demande climatique a diminué mais reste importante avec une évapotranspiration de l'ordre de 6 mm/jour les 7 prochains jours.

Les restrictions sont très nombreuses sur le territoire et en générale ne permettent pas une conduite optimale de l'irrigation, les cultures sont dans une conduite déficitaire, en conséquence les sols qui se sont déjà largement déchargés rencontrent des difficultés à retrouver durablement un niveau de remplissage permettant un développement optimal des cultures. Cette situation va perdurer car aucune pluie n'est annoncée les 10 prochains jours

Conseils pour l'irrigation du maïs grain et ensilage :

Dans la mesure des possibilités de prélèvement, il faut maintenir le rythme d'irrigation

- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile faible à moyenne, un apport de 25 à 30 mm est conseillé tous les 5-6 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**
- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile moyenne à forte, un apport de 30 à 40 mm est conseillé tous les 6 à 8 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**

Dans les situations de restrictions il convient de protéger la période de floraison dans la mesure du possible et de privilégier des apports fréquents mais moindres sans diminuer sous les 20 mm/tour d'eau.

Jusqu'à quand irriguer en Maïs ensilage ?

En fonction du stade du maïs et de la date prévisionnelle de récolte : **un dernier apport peut se justifier jusqu'à 10 à 15 jours avant la date de récolte en fonction de l'état des sols, ce qui correspond à peu près à 27% de MS plante entière.** En tout état de cause, il n'est pas conseillé d'irriguer dans les 10 jours avant récolte afin d'épuiser au mieux la réserve hydrique et avoir un chantier qui se fasse sans tasser le terrain.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.

**Chambre d'agriculture
des Pays de la Loire –
Site d'Angers**
14 avenue Jean Joxé CS
80646
49006 ANGERS
Tél. 02 41.96.75.00

Rédaction : L. TALBI, N. PIHEE
Comité de relecture : A CHAIGNEAU
Reproduction interdite


agence de l'eau
Loire-Bretagne
Etablissement public à caractère
agence.eau-loire-bretagne.fr

Avec le soutien financier de :


DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou


la contribu-
financière du con-
d'affectation spéc
développer
agricole et r
CAST

Retrouvez l'Inf'Eau 49 chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>